

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt et un février deux mille cinq

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : MM. Didier CODORNIU, Ange MANDELLI.

N°B-29/2005

OBJET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE –
AVENANT N° 1

Madame le Rapporteur expose :

Le marché de maîtrise d'œuvre du 3 novembre 2003, conclu avec le Groupement Hervé ROUX, Architecte DPLG et le Bureau d'Etudes CESIL, prévoit la nécessité, d'une part, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre et, d'autre part, le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage, également, à respecter.

Après étude, la maîtrise d'œuvre a arrêté le coût prévisionnel des travaux à : 719.923,66 € HT (valeur Octobre 2003).

Par ailleurs, après l'aboutissement de la consultation des entreprises, le coût prévisionnel des travaux résultant du montant des marchés est de 798.957,80 € HT.

L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre prend en compte ces nouvelles données portant, notamment, le forfait définitif de rémunération à : 72.712,29 € HT.

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec le Groupement Hervé ROUX, Architecte DPLG et le Bureau d'Etudes CESIL, pour l'aménagement des aires d'accueil des Gens du Voyage de CAP de PLA et de GRUISSAN,
- d'autoriser M. le Président à le signer ainsi que tout document de type administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

